



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 28975

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les conséquences économiques et personnelles que pourrait entraîner une mauvaise réforme du dispositif actuel d'auto-entreprenariat. Personne ne peut nier les bienfaits de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur et, si des micros aménagements peuvent être évoqués, notamment en ce qui concerne les activités liées au secteur du bâtiment, il ne semble pas que la durée du statut en soit une cause. C'est pourquoi il souhaite avoir des précisions sur les intentions du Gouvernement vis-à-vis du statut d'auto-entrepreneur ainsi que sur les motivations et les répercussions attendues de la réforme envisagée.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28975

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5981

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)